

MODE D'EMPLOI : C'EST TOUT SIMPLE (ET ÇA RESTE GRATUIT !)

- 1 : je regarde à quelle **zone géographique** j'appartiens
- 2 : je regarde **la période de demande (téléphone ou formulaire internet)** pour prendre rendez-vous
- 3 : je retiens pour information la **période de collecte** correspondant à ma zone
- 4 : pendant la période de demande correspondant à ma commune, je **complète le formulaire** en ligne sur www.encombrants.sicovad.fr et je détaille ma demande ensuite à l'opérateur qui me rappellera. Si je n'ai pas Internet, et seulement dans ce cas, j'appelle directement le 03 55 19 00 20. Je recevrai alors un formulaire papier.
- 5 : en complétant le formulaire (Internet ou papier), **je prends connaissance du règlement complet et l'approuve**
- 6 : un **opérateur de l'association me contactera pour me donner le jour précis** de la collecte

> ZONE A

Communes concernées : Arches, Archettes, Bellefontaine, Chantraine, Chaumousey, Darnieulles, Dinozé, Domevre sur Aviere, Dommartin les Remiremont, Dounoux, Eloyes, Fomerey, Frizon, Gigney, Girancourt, Golbey, Hadol, Jarménil, Les Forges, Mazeley, Oncourt, Pouxoux, Raon aux Bois, Remiremont, Renauvoid, Saint Etienne-les-Remiremont, Saint Nabord, Sanchey, Uriménil, Uxegney, Uzemain, Vecoux, Xertigny

Période de demande pour prendre rendez-vous : du 4 janvier 2016 au 12 février 2016. Attention, aucun rendez-vous ne pourra être pris pour les communes de la zone A en dehors de cette période !

Période de collecte : du 14 mars 2016 au 27 avril 2016. Ce qui signifie qu'aucun enlèvement ne sera effectué pour les communes de la zone A en dehors de cette collecte.

> ZONE B

Communes concernées : Aumontzey, Aydoilles, Beauménil, Belmont Sur Buttant, Bois de Champ, Brouvelieures, Bruyères, Champ le Duc, Charmois/Bruyères, Cheniménil, Destord, Deycimont, Docelles, Domfaing, Epinal, Faucompiere, Fays, Fiménil, Fontenay, Fremifontaine, Grandvillers, Gugnécourt, Herpelmont, Jussarupt, La Baffe, La Neuveville devant Lépanges, Laval sur Vologne, Laveline devant Bruyères, Laveline du Houx, Le Roulier, Lépanges sur Vologne, Les Rouges Eaux, Méménil, Mortagne, Nonzeville, Pierrepont sur l'Arentèle, Prey, Vervezelle, Viménil, Xamontarupt

Période de demande pour prendre rendez-vous : du 22 février 2016 au 1er avril 2016. Attention, aucun rendez-vous ne pourra être pris pour les communes de la zone B en dehors de cette période !

Période de collecte : du 2 mai 2016 au 10 juin 2016 Ce qui signifie qu'aucun enlèvement ne sera effectué pour les communes de la zone B en dehors de cette collecte.

> ZONE C

Communes concernées : Badménil aux Bois, Bayecourt, Châtel Sur Moselle, Chavelot, Deyvillers, Dignonville, Dogneville, Domèvre sur Durbion, Dompierre, Girecourt/Durbion, Girmont, Igney, Jeuxy, Longchamp, Nomexy, Padoux, Pallegney, Sercoeur, Thaon les Vosges, Vaudeville, Vaxoncourt, Villoncourt, Zincourt

Période de demande pour prendre rendez-vous : du 1er septembre 2016 au 30 septembre 2016. Attention, aucun rendez-vous ne pourra être pris pour les communes de la zone C en dehors de cette période !

Période de collecte : du 2 novembre 2016 au 18 novembre 2016. Ce qui signifie qu'aucun enlèvement ne sera effectué pour les communes de la zone C en dehors de cette collecte.

Exemple :

J'habite à Bruyères. J'appartiens donc à la zone B. Je dois appeler ou remplir le formulaire en ligne entre le 22 février et le 1er avril 2016. Je sais que mes objets encombrants seront collectés entre le 02 mai et le 10 juin 2016, à une date qui me sera communiquée ultérieurement et à laquelle je devrai être présent.

**pour tout
renseignement
03 55 19 00 20**

